

Décision relative à l'arrivée à échéance du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/1251 du 19 juillet 2022, renouvelant l'approbation des substances actives phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (acétates) en tant que substances actives à faible risque et phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (aldéhydes ou alcools) conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **ETIONS T***

de la société **BF PARTICIPATIONS**

numéro de dossier **n°2023-1949**

Considérant l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence ISONET T (AMM n° 2180417),

Considérant en conséquence que l'ensemble des conditions d'autorisation prévues à l'article 52 du règlement (CE) N°1107/2009 ne peuvent être remplies,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 31 août 2023**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	ETIONS T	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	BF PARTICIPATIONS ETABLISSEMENTS BELLOC Boulevard de la gare 66170 MILLAS France	
Formulation	Produit diffuseur de vapeur (VP)	
Contenant	6,2 mg/diffuseur - (E,Z)-3,8-tétradécadien-1-yl acétate 53,8 mg/diffuseur - (E,Z,Z)-3,8,11-tétradécatrien-1-yl acétate	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	ISONET T
	N° AMM	2180417
Numéro d'intrant	582-2018.01	
Numéro de permis	2180891	
Fonction	Attractif phéromone (confusion sexuelle)	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de l'échéance du permis de commerce parallèle	
Date d'échéance du permis	31/08/2023
Date limite pour la vente et la distribution	29/02/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	28/02/2025

A Maisons-Alfort, le

22/08/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de

l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)